

33



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le mercredi 10 mai 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 10 mai 2006

10 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. M. Harrison invoque le Règlement; il demande que le président de la Chambre rappelle que les questions supplémentaires doivent porter sur le même sujet que la question principale. M. Lamrock intervient sur le rappel au Règlement; il soutient que l'exigence de corrélation est de nature générale et doit s'appliquer à l'appréciation du président. Le président sursoit à statuer.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation puis celles du Bureau des ressources humaines.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi électorale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 63 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi électorale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 64, *Loi modifiant la Loi sur l'aide à la jeunesse*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence du président de la Chambre.

Le débat reprend et se termine. La motion portant que le projet de loi 64 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 64, *Loi modifiant la Loi sur l'aide à la jeunesse*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 65, *Loi sur la transparence fiscale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, avec le consentement unanime de la Chambre, M. Murphy dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

« Atlantic Overview », tiré de l'édition d'hiver d'*Atlantic Report*, publié par l'APEC ;
TD Economics : Special Report : February 17, 2006 ;
The Daily : Statistics Canada : Wednesday, April 26, 2006.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 65 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 65, *Loi sur la transparence fiscale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.